

# AVIS PUBLIC

## VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

### AJOURNEMENT

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné, que les immeubles ci-après désignés **seront vendus à l'enchère publique**, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*, à la **salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest, au 11, 5<sup>e</sup> Avenue Est, La Sarre, MERCREDI LE SEIZIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE VINGT ET UN (16 juin 2021) à DIX HEURES (10 h) de l'avant-midi**, pour défaut de paiement de taxes municipales ou autres impositions dues sur ces immeubles, si ces taxes ne sont pas payées avec les frais encourus, avant la vente.

MUNICIPALITÉ DE NORMÉTAL	TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES	FRAIS	TOTAL À LA DATE DE CET AVIS
Propriétaire : M. Roger Fleury Matricule: 87115-1428-78-9345-0-000-0000 Cadastre : 4 200 637	19 739,95 \$	1 593,09\$	<b>21 333,04 \$</b>
<b>Désignation</b> : Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS DEUX CENT MILLE SIX CENT TRENTE-SEPT (4 200 637) du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière d'Abitibi. Le tout avec bâtisses et constructions y dessus érigées, circonstances et dépendances. <b>Adresse</b> : 46, rue Principale, Normétal, province de Québec, J0Z 3A0			

MUNICIPALITÉ DE NORMÉTAL	TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES	FRAIS	TOTAL À LA DATE DE CET AVIS
Propriétaire : M. Roger Fleury Matricule: 87115-1428-75-0484-0-000-0000 Cadastre : 4 200 556	16 236,44 \$	1 484,74 \$	<b>17 721,18 \$</b>
<b>Désignation</b> : Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS DEUX CENT MILLE CINQ CENT CINQUANTE-SIX (4 200 556) du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière d'Abitibi. Le tout avec bâtisses et constructions y dessus érigées, circonstances et dépendances. <b>Adresse</b> : 78, rue Commerciale, Normétal, province de Québec, J0Z 3A0			

#### Mode de paiement :

Le paiement doit être effectué au complet **dès l'adjudication**, par traite bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Pour plus d'information concernant les modalités lors de la vente, consultez le <https://www.mrcao.qc.ca/fr/vente-pour-non-paiement-de-taxes>.

Donné au bureau de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de juin 2021.



Normand Lagrange  
Directeur général